

**CONSEIL MUNICIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL EST CONVOQUE LE :  
**JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023 à 19h00**  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MAIRIE

Fait en Mairie,  
Le 15 décembre 2023



Le Maire,

Sylvain BERRIOS

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2023

**FINANCES COMMUNALES**

3. Réalisation des dépenses d'investissement du budget principal avant l'adoption du budget primitif 2024

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

4. Modification du tableau des effectifs des emplois permanents
5. Convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès du Syndicat mixte à vocation unique "Marne Vive"
6. Convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès du Centre Communal d'Action Sociale
7. Communication du Rapport Social Unique 2022 (RSU) de la collectivité
8. Plan de formation 2024-2026 de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maur-des-Fossés

**ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE**

9. Renouvellement de la convention relative à la mise en œuvre du forfait post stationnement avec l'ANTAI
10. Autorisation donnée au Maire de signer la convention de soutien avec CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus
11. Saint-Maur ville durable : Identification de Zones d'Accélération de production d'Énergies renouvelables (ZAER) à Saint-Maur-des-Fossés
12. Projet de révision du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat dans le Val-de-Marne - Avis de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés

**URBANISME - AMENAGEMENT**

13. Modalités de fonctionnement du nouveau dispositif de navettes municipales

**ENSEIGNEMENT**

14. Réussite éducative des élèves saint-mauriens: approbation du Projet Educatif Territorial et du plan mercredi de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés

**FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS**

15. Convention d'objectifs et de financement relative au Contrat local d'accompagnement à la scolarité - Bonus associés entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne et la Ville.
16. Attribution de subventions de Fonctionnement aux associations sportives.
17. Attribution d'une subvention à la Stella Saint-Maur Handball pour l'organisation d'un Tournoi de Mini-Handball.
18. Aide à la pratique sportive pour tous : attribution de subvention aux associations sportives dans le cadre des "Coupons Sport"
19. Attributions de subventions aux commissions coup de pouce et bourse au permis

**AFFAIRES SOCIALES**

20. Convention de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne relative au fonctionnement du Centre de Santé de Saint-Maur-des-Fossés.
21. Avenant N°2 à la convention cadre relative aux prestations entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et son Centre Communal d'Action Sociale.

**AFFAIRES CULTURELLES**

22. Accès à la lecture : démarches auprès du Centre National du Livre pour l'obtention d'une subvention en faveur du développement de la lecture au profit des personnes en situation de handicap.

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

23. Nouvelle grille tarifaire applicable aux marchés couverts de la ville de Saint-Maur-des-Fossés à compter du 15 janvier 2024

### MARCHES PUBLICS

24. Approbation du contrat de délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement couverts de la ville de Saint-Maur-des-Fossés
25. Approbation du principe du recours à une délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de plein air de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés
26. Modification du règlement intérieur des marchés publics

### COMMUNICATIONS

27. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 et du 16 février 2023 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)
28. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 et du 16 février 2023 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)